

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 18 décembre 2024

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mercredi 18 décembre 2024 à 19 h, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Madame la conseillère	Lyne Gagnon
Messieurs les conseillers	Berthier Fortin
	Serge Fillion
	Marco Sirois
	Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ABSENTE

Madame la conseillère	Johanne Fillion
-----------------------	-----------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame l'adjointe administrative	Line Beaulieu
----------------------------------	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2024-12-238

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2025 – DÉPENSES ET RECETTES

Monsieur Rémi Fortin, maire, procède à la présentation des prévisions budgétaires 2025. Il présente également le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

2024-12-239

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027 – DÉPENSES ET RECETTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration des prévisions budgétaires et pris connaissance des prévisions des dépenses et des recettes pour l'exercice financier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter les dépenses prévues pour l'exercice financier 2025 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme **2 020 880 \$**. Les dépenses étant réparties comme suit :

Administration générale	512 556 \$
Sécurité publique	310 283 \$
Transport	514 223 \$
Hygiène du milieu	378 249 \$
Santé et bien-être	10 650 \$
Aménagement, urbanisme et développement	71 079 \$
Loisirs et culture	73 840 \$
Dettes à long terme	150 000 \$

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 18 décembre 2024

Total des dépenses prévues : **2 020 880 \$**
D'adopter les recettes prévues pour l'exercice financier 2025 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme **2 020 880 \$**. Les recettes étant réparties comme suit :

Taxation générale	711 702 \$
➤ Sûreté du Québec	58 798 \$
➤ Taxes générales (Centres locaux développement, voirie, Équipements régionaux, taxes générales)	379 473 \$
➤ Bâtiments municipaux (garage)	39 971 \$
➤ Service incendie	233 460 \$
Services municipaux	387 677 \$
➤ Eau	42 670 \$
➤ Égouts	41 000 \$
➤ Ordures	157 761 \$
➤ Boues	87 803 \$
➤ Plan et devis, garage (Règlement 2009-06)	2 527 \$
➤ Règlement 2011-04 (Égouts)	49 941 \$
➤ Services 9-1-1	5 975 \$
Compensations gouvernementales/entreprises	723 079 \$
➤ Tenant lieux de taxes	26 320 \$
➤ Compensation terres publiques	74 664 \$
➤ Péréquation	207 920 \$
➤ Collectes sélectives (Récupération)	47 800 \$
➤ Entretien réseau routier (PAVL, double vocation, transfert ponctuel)	171 585 \$
➤ PIQM (subvention)	194 790 \$
Autres revenus	198 422 \$
➤ Locations diverses (Caserne, salle communautaire, sous-sol)	27 970 \$
➤ Imposition des droits (Permis, licences chiennes, droits mutation, Carrière et sablière)	15 500 \$
➤ Intérêts	5 350 \$
➤ Éolien	24 465 \$
➤ Déneigement Réserve-Faunique	10 945 \$
➤ Croissance TVQ	94 957 \$
➤ Divers (photocopies, redevances PG, méthode simplifiée)	7 935 \$
➤ Affectation	11 300 \$
Total des recettes prévues	2 020 800 \$

DE diffuser les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2025 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-12-240

ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2025-2026-2027, totalisant la somme de **3 470 000 \$**. Le programme triennal se répartissant comme suit :

2025	1 700 000 \$
2026	50 000 \$
2026	1 520 000 \$

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 18 décembre 2024

DE diffuser le programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-12-241

ADOPTION – RÈGLEMENT 2024-07, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-07 FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 »

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a transmis le projet du règlement numéro 2024-07 par courriel à tous les membres du conseil.

CONSIDÉRANT QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a précisé l'objet du règlement numéro 2024-07;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont dûment été donnés par Madame Johanne Fillion lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2024-07, intitulé « Règlement numéro 2024-07 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2025 ».

QUE le règlement numéro 2024-07 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau. Le règlement est également publié sur le site de la municipalité : <https://saintrene.ca>.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT EXCLUSIVEMENT LE BUDGET 2024

Aucun public présent

2024-12-242

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 18 décembre 2024, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 7h08.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Line Beaulieu
Adjointe administrative

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire